

Paris, le 8 décembre 2022

MÊMES DEVOIRS, MÊMES DROITS : LA CSMF DEMANDE UNE ÉQUITÉ DE TRAITEMENT

La CSMF salue la décision de la DGOS de déléguer aux ARS la gestion des 20 millions d'euros de crédit dédiés à la modernisation et l'investissement en santé au titre de l'année 2022, et notamment concernant la numérisation de l'anatomocytopathologie (ACP). La répartition sera effectuée sur la base du poids de la population régionale. En revanche, ces fonds ne sont destinés qu'à la numérisation des seuls services d'ACP des établissements publics.

La CSMF demande à la DGOS de revoir sa copie et d'ouvrir le financement à toutes les structures et en particulier aux structures libérales.

La CSMF dénonce une fois encore cette différence de traitement entre le secteur public et le secteur libéral. Cela est d'autant plus incompréhensible lorsque l'on sait que l'ACP libérale assume 75 % de l'activité totale d'ACP en France et 2/3 des diagnostics de cancer. En sus, la coopération voire l'intrication entre le public et le libéral est de plus en plus fréquente, de nombreux hôpitaux généraux et CHU adressant tout ou partie de leur activité diagnostique d'anatomie et cytologie pathologiques à des structures libérales.

L'innovation est l'affaire de tous au service de la qualité de la santé de français. La CSMF demande au Ministère de la Santé et de la Prévention de reconsidérer son positionnement et de favoriser l'innovation pour tous, de tous secteurs.

Aux mêmes devoirs, les mêmes droits !

Dr Franck Devulder
Président de la CSMF
06 14 09 64 56
franck.devulder@csmf.org

Relations presse : Adrien Chapron
01 43 18 88 17 / com@csmf.org

Suivez toute l'actu de la CSMF : [Facebook](#) [Twitter](#) [LinkedIn](#) [YouTube](#) www.csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spécialistes-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Franck Devulder, médecin gastro-entérologue, depuis mars 2022.